



## Fiche d'information sur le programme de développement rural 2014-2020 de la Haute-Normandie (France)

La Commission européenne a officiellement adopté le programme de développement rural (PDR) de la région Haute-Normandie le 24 novembre 2015. Ce programme élabore la stratégie pour l'utilisation de près de 182 millions d'euros de fonds publics disponibles pour la période 2014-2020.

Le PDR de la Haute-Normandie soutiendra des **projets de modernisation et de développement pour environ 1 500 exploitations dont 840 exploitations gérées par de jeunes agriculteurs** afin de garantir le renouvellement générationnel. Des **actions de formation (2 500 participants visés) et de coopération (35 projets)** sont aussi envisagées. Le programme mobilisera environ 10 millions d'euros pour créer davantage de valeur ajoutée de la production agricole normande en **soutenant l'adhésion de nouveaux agriculteurs à des démarches de qualité, de commercialisation en circuits courts et autres, ainsi que** les activités de transformation et de commercialisation dans les exploitations agricoles. Le programme mobilisera environ 9 **millions d'euros pour favoriser le développement des énergies renouvelables, notamment la production de biogaz à partir de biomasse agricole**. Environ 6 % de la surface agricole sera concernée par des **mesures agro-environnementales ou de soutien à l'agriculture biologique**. Enfin, environ 26 % de la population régionale bénéficieront de ces initiatives locales qui seront développées au travers de 5 stratégies de développement local.

Le [développement rural](#) est le deuxième pilier de la [politique agricole commune](#) (PAC), mettant à disposition des États membres une enveloppe financière européenne pour gérer des programmes cofinancés, au niveau national ou régional, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle. Au total, 118 programmes sont prévus dans les 28 États membres. Le [règlement de développement rural](#) pour la période 2014-2020 identifie six priorités économiques, environnementales et sociales, parmi lesquelles les programmes établissent leurs objectifs stratégiques, les mesures mises en œuvre pour les atteindre et les résultats escomptés. En outre, afin de mieux coordonner les actions et de maximiser les synergies entre les différents fonds européens structurels et d'investissement ([FESI](#)), un [Accord de Partenariat](#) a été conclu avec chaque État membre pour développer la stratégie pour les investissements financés par l'UE.

En France, au cours de la période 2014-2020, la politique communautaire de développement rural sera mise en œuvre à travers 30 programmes. Le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) cofinancera 22 programmes pour les régions de l'Hexagone et pour la Corse, 5 programmes pour les départements d'outre-mer, 1 programme national dédié à la gestion des risques et l'assistance technique et le programme spécifique pour le réseau rural national. Des éléments communs à un certain

nombre de mesures seront repris dans un cadre national qui ne dispose d'aucune allocation budgétaire.

Le présent document fournit un aperçu de la manière dont le programme relève les défis et évalue les opportunités auxquels la Haute-Normandie fait face. Le tableau en annexe synthétise les priorités stratégiques, les cibles et le budget alloué à chacune des mesures.

## **1. SITUATION ET ENJEUX**

La région Haute-Normandie compte actuellement environ 1,85 million d'habitants (soit 3% de la population française) sur une superficie totale de 12 300 km<sup>2</sup>, soit une densité de 150 habitants au km<sup>2</sup>; ce qui en fait l'une des régions les plus densément peuplées de France.

Ce territoire présente un relief en plateaux entrecoupés de nombreuses vallées. Les zones de plateaux, composés de limons profonds sont propices aux grandes cultures. Les vallées, moins fertiles et pour certaines très accidentées, sont plutôt des zones d'élevage. Elles offrent des paysages typiques et une remarquable richesse écologique : pelouses sèches sur les coteaux de la Seine et de l'Eure ; vaste forêt sur les versants, zones humides en fond de vallée, qui tranchent avec la monotonie des plateaux

Avec un PIB total de 47 milliards d'euros, soit 25.600 euros par habitant (en 2010), les territoires de l'Eure et de la Seine-Maritime se placent dans une position médiane, entre le 5e, le 9e ou le 13e rang des régions françaises (avant fusion) (selon qu'il s'agisse du PIB par emploi, de PIB par habitant ou de PIB brut). Son PIB représente 2,43% du PIB national.

Les territoires de l'Eure et de Seine-Maritime se caractérisent par une activité industrielle encore très présente (c'est l'une des régions où la part du secteur secondaire dans l'emploi est la plus importante - 25.3% des actifs contre 18,6% au niveau national (IC 11) et par un secteur tertiaire en progression mais peu développé dans certains domaines (services à la population par ex.)).

Une nouvelle délimitation des Régions est entrée en vigueur en France depuis le 1er janvier 2016 (loi NOTRe du 7 août 2015 sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République). Les Régions Haute-Normandie et Basse-Normandie ont fusionné pour former la Région Normandie. La nouvelle Région Normandie est devenue dès lors l'autorité de gestion des deux programmes de développement rural de Haute et de Basse-Normandie.

La Région Haute-Normandie est classée dans la catégorie "autres régions" (le PIB par habitant est supérieur à 90% de la moyenne communautaire).

Les défis socio-économiques de l'agriculture sont liés, pour l'essentiel, à ceux des grandes cultures et aux fluctuations des prix et conditions de compétitivité sur les marchés mondiaux des produits agricoles et sur celui des intrants de base. Avec cette mention particulière pour ce type d'agriculture très intensive en capital fixe, que constitue au démarrage, l'obstacle financier lors d'une reprise d'exploitation agricole.

## 2. COMMENT LE PDR REpond AUX ENJEUX

Pour répondre aux défis à relever, le PDR s'articule autour de 6 priorités européennes de développement rural, dont la plus importante est **la priorité 2 - Amélioration de la viabilité et de la compétitivité des exploitations agricoles (30 % du FEADER) suivie de la priorité 4 - Restauration, préservation et renforcement des écosystèmes (27 % du FEADER)**

Les objectifs et cibles du PDR selon les priorités de l'Union en matière de développement rural sont dans l'ordre :

### Transfert de connaissances et innovation

Le PDR accompagnera le développement de 35 projets de coopération et de 2 groupes opérationnels. Ces projets visent un large éventail de formes de coopération et de bénéficiaires – petits ou plus grand – pour contribuer à la réalisation des objectifs de la politique de développement rural en aidant les opérateurs à imaginer autrement des pistes possibles de succès face aux défis posés, économiques, environnementaux ou territoriaux et des infrastructures ou services.

### Viabilité et compétitivité des exploitations agricoles

Le programme prévoit de soutenir des exploitations (8.19 % de l'ensemble) dans leur modernisation et leur développement. De même, le PDR de Haute-Normandie envisage de soutenir le renouvellement générationnel sur l'ensemble de la période.

### Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles

Le programme vise à combler le déficit de valeur ajoutée de la production agricole, et l'absence de mise en valeur des produits normands, alors que la région bénéficie d'une image positive forte. Avec les moyens financiers disponibles, l'objectif est d'encourager l'adhésion de nouveaux agriculteurs à des démarches de qualité, de commercialisation en circuits courts et autres, et de promouvoir les activités de transformation et de commercialisation dans les exploitations agricoles.

### Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la forêt

Le PDR agira pour la protection de l'environnement, la préservation, la restauration et la gestion des ressources naturelles, qui constituent un facteur d'attractivité touristique et génèrent des retombées économiques pour le territoire. Environ 6 % de la surface agricole sera couverte par des contrats agri-environnement-climat. L'évolution des pratiques agricoles sera accompagnée par des projets d'investissements non productifs liés à la réalisation d'objectifs environnementaux. Le programme soutiendra des projets d'études et plans d'investissements liés à l'entretien, à la restauration et à la réhabilitation des espaces remarquables à haute valeur naturelle notamment pour les sites du réseau Natura 2000 (environ 5,5 % du territoire régional). L'agriculture biologique est encore très peu présente en Haute-Normandie avec moins de 6 000 ha; le PDR ambitionne d'en doubler les surfaces.

### Efficacité énergétique, des énergies renouvelables et climat

Les actions retenues pour cet objectif relèvent du soutien à l'acquisition d'équipements innovants permettant d'améliorer l'efficacité énergétique des exploitations agricoles et des industries agro-alimentaires, tels que des équipements collectifs économes en énergie et des séchoirs solaires.

Par ailleurs, le programme soutiendra le développement des énergies renouvelables, notamment la production de biogaz à partir de biomasse agricole, et le développement des filières locales bois-énergie.

#### Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique des zones rurales

Le programme contribuera à améliorer le cadre de vie dans les territoires ruraux en ciblant les domaines de la santé, du tourisme et de la culture. Environ 22 % des ressources du programme seront utilisées pour des actions de développement avec notamment, l'objectif d'atteindre 25 % de la population régionale bénéficiant de services et d'infrastructures améliorés.

Le PDR de Haute-Normandie mise aussi sur les projets de coopération Leader comme outil de développement local. L'objectif est d'accompagner cinq stratégies de développement local portées par des groupes d'action local, dont pourra bénéficier 26 % de la population.

Le programme se décline en 13 mesures dont les cinq plus importantes sont (entre parenthèses la proportion de l'enveloppe financière totale) :

- Mesure 4 (investissements physiques) : 54 525 294€ (29.9 %)
- Mesure 7 (services de base et rénovation de villages) : 33 580 000€ (18.4 %)
- Mesure 10 (agri-environnement-climat) : 27 566 666 € (15.1 %)
- Mesure 6 (développement des exploitations agricoles et des entreprises) : 17 775 000 € (9.7 %)
- Mesure 11 (Agriculture biologique) : 14 000 000 € (7.7 %)

## Annexe 1 : distribution indicative des ressources du PDR de Haute-Normandie et indicateurs cibles

Priorités et cibles	Mesures	Dépense publique totale (€)	%
<b>Priorité 1 : transfert de connaissances et innovation</b>			
<u>1A</u> : favoriser l'innovation, la coopération et le développement des connaissances ▶ <u>3,83 %</u> des ressources du PDR	01. Connaissances 16. Coopération		
<u>1B</u> : renforcer les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation ▶ <u>35</u> projets de coopération envisagés dans différents domaines	16. Coopération		
<u>1C</u> : formation ▶ <u>1 694</u> participants formés	01. Connaissances		
		<b>54.582.926</b>	<b>30,01%</b>
<b>Priorité 2 : viabilité et compétitivité des exploitations, gestion durable des forêts</b>			
<u>2A</u> : modernisation, compétitivité et restructuration des exploitations agricoles ▶ <u>8,19 %</u> des exploitations bénéficiant de soutien pour leur modernisation et développement	01. Connaissances 04. Investissements	1.662.500 38.545.426	0,91 21,19
<u>2B</u> : installation de jeunes agriculteurs ▶ <u>5,09 %</u> d'exploitations gérées par de jeunes agriculteurs bénéficiant de soutien à l'installation	06. Développement des exploitations et entreprises	14.375.000	7,90
		<b>14.070.743</b>	<b>7,74</b>
<b>Priorité 3 : organisation de la chaîne alimentaire, transformation et commercialisation</b>			
<u>3A</u> : valeur ajoutée aux produits agricoles par la transformation, amélioration de la commercialisation ▶ <u>26 833 333</u> de dépenses d'investissements (publiques + privées) ▶ <u>1,36 %</u> d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien pour la participation à des systèmes de qualité	03. Systèmes de qualité 04. Investissements 16. Coopération	700 000 9 545 743 3 825 000	0,38 5,25 2,10
		<b>48 947 456</b>	<b>26,91</b>
<b>Priorité 4 : restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie</b>			
<u>4A</u> : biodiversité ▶ <u>4,65 %</u> des surfaces agricoles sous contrat de gestion soutenant la biodiversité	04. Investissements	3 434 125	1,89
<u>4B</u> : gestion de l'eau ▶ <u>4,52 %</u> des surfaces agricoles sous contrat de gestion visant l'amélioration de la qualité de l'eau	07. Services de base 08. Forêts	10 240 000 466 666	5,53 0,26
<u>4C</u> : gestion et érosion des sols ▶ <u>3,49 %</u> des surfaces agricoles sous contrat de gestion visant l'amélioration de la gestion des sols ▶ <u>0,12 %</u> des surfaces forestières sous contrat de	10. Agri, ENV, Climat 11. Agriculture biologique 12. Natura 2000 & DCE	19 566 666 15 133 333 106 666	10,76 8,32 0,06

gestion visant l'amélioration de la gestion des sols			
<b>Priorité 5 : promouvoir l'efficacité des ressources</b>		<b>15.000.000</b>	<b>8,25</b>
5B : efficacité énergétique dans l'agriculture ▶ <u>2 500 000 €</u> investissements totaux pour l'énergie	04. Investissements	1 000 000	0,55
5D : réduction du gaz à effet de serre ▶ <u>1,45 %</u> de terres agricoles sous contrat de gestion visant la réduction du gaz à effet de serre...	10. MAEC	8 000 000	4,40
5E : conservation/séquestration du carbone ▶ <u>0,16 %</u> de terres agricoles ou forêt sous contrat de gestion contribuant à la séquestration/conservation du carbone	04. Investissements	2 000 000	1,10
	08. Forêt	4 000 000	2,20
<b>Priorité 6 : développement économique, inclusion sociale</b>		<b>41.540.000</b>	<b>22,84</b>
6A : petites entreprises, création d'emplois ▶ 10 emplois créés	06. Développement exploitations	3 400 000	1,87
6B : développement local ▶ <u>26,36 %</u> population régionale bénéficiant de stratégies de développement local	07. Services de base	23 340 000	12,83
	16. Coopération	800 000	0,44
▶ <u>21,40 %</u> population régionale bénéficiant de services et d'infrastructures améliorés	19. Leader	14 000 000	7,70
▶ 50 emplois créés dans le cadre des projets Leader			
<b>Assistance technique</b>		<b>7 722 552</b>	<b>4,25</b>
<b>Dépense publique totale</b>		<b>181 863 677</b>	<b>100</b>